

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2014

Vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.06.04/73

Approbation du compte-rendu annuel d'activité
du mandataire (SEMAG)
relatif à l'opération « Construction de la nouvelle
station d'épuration à Pointe à Donne - Jarry »
pour l'année 2012

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 27 juin, à 09 heures 00,
le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé
à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes,
sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en
vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite
le 17 juin 2014.

Présents : 32		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau	
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
Mme Célia	MIMIETTE
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE
M. Alix	NABAJOH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE

Excusés représentés : 4
Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) Pouvoir à M. Georges DAUBIN
Mme Francesca FAITHFUL (Conseillère Communautaire Membre du Bureau) Pouvoir à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Audry CORNANO (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Harry DURIMEL (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Excusés non représentés : 3
M. Jacques BANGOU (2 ^{ème} Vice-Président)
Mme Corinne PETRO (Conseiller Communautaire, Membre du Bureau)
M. Patrick SELLIN (Autre Conseiller Communautaire)

Absents : 11
M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY M. Michel RINÇON - M. Dominique THÉOPHILE
Autres Conseillers Communautaires : Mme Lise Claude AZEDE M. Jean-Luc CELIGNY Mme Annie LOUIS-MARIE M. Daniel MARSIN M. Olivier SERVA Mme Kitty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUIL. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Fred EUSTACHE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2012.03.04/213 votée le 11 avril 2012 portant demande de subvention pour la réalisation des études de conception de la nouvelle station des eaux usées de CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le rapport du Mandataire (*La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG*);

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Assainissement de Cap Excellence réunie le 14 février 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De prendre ACTE du compte-rendu annuel d'activités du Mandataire (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe- La SEMAG) pour l'année 2012 joint en annexe et relatif à l'opération de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées à Pointe à Donne Jarry.

ARTICLE 2 - Approuver la présentation faite par le mandataire du compte rendu d'activités et d'émettre un avis favorable sur le bilan financier prévisionnel de l'opération comportant une phase conception qui a fait l'objet de demande de subvention et une phase exécution soit 49 807 463,16 €TTC.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (la SEMAG) ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUL. 2014

Le Président

Eric JALTON

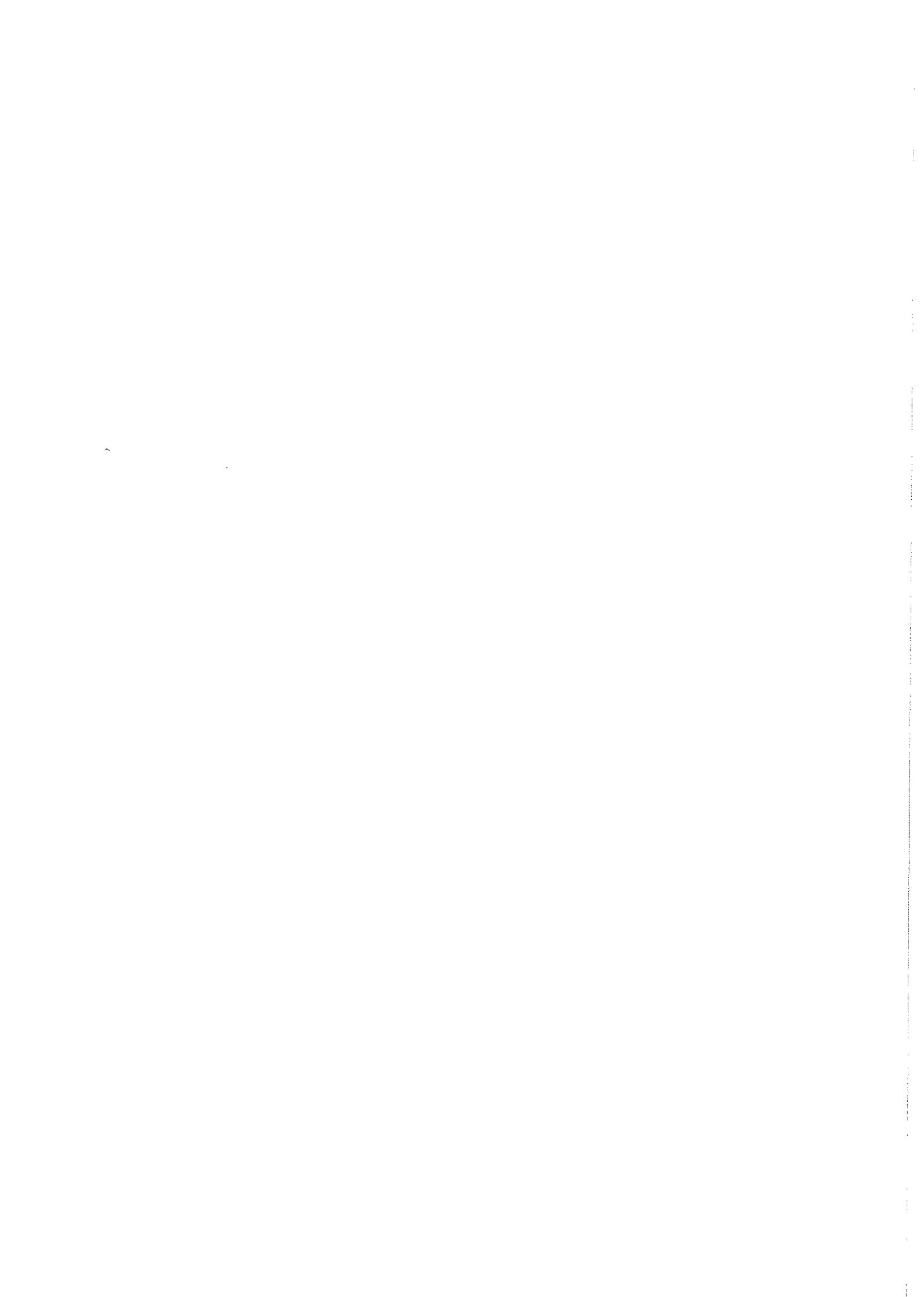


- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 18 JUL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Général de la SEMAG, le 17 JUL. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 18 JUL. 2014

COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUL. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE





Département de la Guadeloupe
**Communauté d'Agglomération
Cap Excellence**



**Société d'Economie Mixte
D'Aménagement de la Guadeloupe**

REALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale
(C.R.A.C.L) Année 2012



COURRIER ARRIVÉ LE

17 JUIL. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Nom de la société :	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE
Sigle :	S.E.M.A.G
Collectivité contractante :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
OPERATION :	REALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Nature de la convention :	Convention de mandat	
établie entre la société et la collectivité		
		Dates
Délibération d'approbation de la collectivité		
Signature de la convention		5 mars 2012
Dépôt de la convention à la préfecture		6 mars 2012
Fin de validité de la convention		5 mars 2016
Approbation du bilan initial		5 mars 2012
Approbation du dernier bilan		11 avril 2012

Préambule

I- PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

- 1.1) OBJECTIFS ET STRATEGIE DE L'OPERATION.....
- 1.2) PROGRAMME DE L'OPERATION.....
- 1.3) STATUT DE L'OPERATION.....

II - COMPTE RENDU OPERATIONNEL

- 2.1) PROCEDURES ADMINISTRATIVES
- 2.2) MAITRISE FONCIERE
- 2.3) CESSIONS IMMOBILIERES.....
- 2.4) ETUDES ET TRAVAUX
- 2.5) SITUATION DE LA RETROCESSION DES REALISATIONS.....
- 2.6) CONTENTIEUX.....

III -COMPTE RENDU FINANCIER

- 3.1) BILAN FINANCIER (CF ANNEXE)
- 3.2) SITUATION DES DEPENSES (CF. ANNEXE).....
- 3.3) SITUATION DES RECETTES (CF. ANNEXE).....
- 3.4) SITUATION DE LA TRESORERIE/ SUIVI DES EMPRUNTS (CF. ANNEXE)
- 3.5) PREVISIONNEL DE RECETTES/ DEPENSES /TRESORERIE(CF. ANNEXE)
- 3.6) EVOLUTION DU BILAN ET DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

IV - RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE

V- CONCLUSIONS ET PESPECTIVES

VI - ANNEXES

Préambule

Le présent rapport est établi dans le respect de l'article 5 de la Loi du 7 juillet 1983. Cette disposition est réaffirmée dans le cadre de la Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain. Il présente une description physique et financière au 31 décembre 2012 de l'avancement de l'opération « Réalisation de la nouvelle station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence » confiée à la SEMAG par convention en date du 05 mars 2012.

Le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) s'inscrit dans le cadre des articles L 1523-3 et L 1524-3 du CCGT. Il est réalisé conformément aux articles 18 et 19 de la convention de mandat.

Il sera soumis à l'examen du Conseil Communautaire de Cap Excellence.

I- PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.1) OBJECTIFS ET STRATEGIE DE L'OPERATION

La capacité de traitement de la station d'épuration de Cap Excellence (39 000 EH) est aujourd'hui nettement inférieure à la quantité d'eaux usées collectée (46 800 EH), même si aujourd'hui il n'arrive que 28 000 EH à la station d'épuration compte tenu de la surcharge hydraulique du réseau. Il y a donc un besoin d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration de Cap Excellence.

La quantité d'eaux usées à traiter à l'horizon 2020 pour les besoins « propres » à la communauté d'agglomération Cap Excellence est de 90 000 EH.

L'apport de la zone de Jarry à la station d'épuration de Cap Excellence conformément au SDA de Baie- Mahault représente environ 30 000 EH à l'horizon 2020.

La station d'épuration sera donc réalisée en deux tranches :

- Une première tranche de travaux pour une capacité d'environ 60 000 EH,
- Une seconde tranche de travaux amenant la capacité de la future station d'épuration de Cap Excellence à sa capacité finale.

1.2) PROGRAMME DE L'OPERATION

Le programme de l'opération comprend :

- Le transfert des effluents de la station d'épuration existante à la nouvelle station d'épuration,
- La construction de la nouvelle station d'épuration en deux tranches de travaux,
- Les travaux nécessaires au rejet de la nouvelle station d'épuration (réhabilitation/ pose d'un émissaire).

Dans un contexte économique de plus en plus tendu, Cap Excellence souhaite la réalisation d'un équipement public de référence en termes :

- D'intégration dans le milieu : ambition de faire d'un outil industriel, un projet de mise en paysage via un parti pris architectural moderne qui permette un accueil et une découverte pédagogique de l'ensemble des installations, un aménagement de circuits de promenades autour du site préservant la biodiversité endémique et pouvant servir de site de sensibilisation et de découverte, ...,
- D'exigence industrielle : Innovations techniques au niveau du process de toutes les filières (eau, boues, air, produits extérieures), valorisation de la majorité des sous-produits de l'épuration, réduction des nuisances,...
- D'optimisation du fonctionnement par une maîtrise des consommations (énergie, réactifs, eau potable) et une limitation du renouvellement des équipements, pour une maîtrise du coût global et des émissions de GES via un contrat de performance énergétique voire un système de Management Environnemental (ISO 14001 ou autre),

- De suivi et d'évaluation des impacts de l'équipement par rapport à leur conformité réglementaire, au contexte et aux objectifs de la politique eau&Assainissement de Cap Excellence,
- De solutions de production d'énergie par sources renouvelables couvrant plus de la moitié des besoins de la station d'épuration: solaire, éolien, énergie marine etc.
- De communication dynamique via TIC
- De démarche partenariale avec des acteurs locaux de la recherche (UAG laboratoire COVACHIM spécialisé sur les procédés d'épuration, pôle de compétitivité etc.), du volet social et de l'insertion (DSDS, conseil général, milieu associatif...).

La réalisation de la nouvelle station d'épuration de Cap Excellence qui se veut être une véritable vitrine du développement durable et de l'innovation, devra tenir compte :

- Des contraintes foncières, liées à l'emprise disponible permettant la construction de la première tranche tout en maintenant en service la station d'épuration actuelle,
- Des contraintes architecturales, paysagères et de mise en valeur de la biodiversité du site (zone humide),
- Des contraintes environnementales, pour le niveau de rejet et la réduction des nuisances au voisinage,
- Des contraintes d'optimisation des consommations en eau potable, en énergie et en réactifs, de réduction et de valorisation des sous-produits de l'épuration,
- Des possibilités de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, énergie marine, ...),
- Des contraintes géotechniques liées à un sous-sol très irrégulier, à prendre en compte dans la compacité et l'implantation des ouvrages,
- Des contraintes de mise en œuvre en phase construction liées au caractère insulaire de la Guadeloupe,
- Des contraintes d'exploitation future (sécurité du personnel, accessibilité aux ouvrages, maniabilité des équipements, sécurisation des équipements, réduction et optimisation de l'entretien et de la maintenance, approvisionnement en réactifs et stockage, ...),
- Des possibilités de réutilisation des ouvrages existants (bassins, émissaire, bâtiment,...),
- Des possibilités de réduction des contraintes de travaux de l'extension future.

Des efforts importants devront donc être réalisés pour une insertion paysagère et une mise en valeur du site, par un parti pris architectural moderne fort et un aménagement paysager contribuant à la préservation, à la sensibilisation et à la découverte de la biodiversité endémique (jardins plantés d'essences locales, reconstitution de zones humides, ...).

L'accès et l'accueil pédagogique du public seront prévus sur l'ensemble du site de traitement y compris les bâtiments techniques. Cet accès sera adapté aux personnes à mobilité réduite.

Une démarche Haute Qualité Environnementale pourra être mise en place pour la construction de la future station d'épuration avec comme cibles prioritaires :

- Cible 1 : La relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat (Aménagements architecturaux et paysagers soignés),
- Cible 2 : Choix intégré des procédés et produits de construction,
- Cible 3 : Chantier à faibles nuisances,

- Cible 4 : Gestion de l'énergie (Recherche de solutions permettant de réduire les consommations en énergie électrique et en réactifs),
- Cible 11 : Confort olfactif (mise en place d'une ventilation et d'une désodorisation performante)
- Autres cibles soumises à la validation du maître d'ouvrage.

Les ouvrages de rejet de la nouvelle station d'épuration devront faire l'objet d'une analyse technico-économique portant sur la réhabilitation, le renforcement ou la reconstruction des ouvrages de rejet existants (partie terrestre et maritime).

1.3) STATUT DE L'OPERATION

Type	Date de signature / Durée	Objet
Convention de mandat	5 mars 2012 - 48 mois	Notification de la convention de mandat

II-COMPTES RENDUS OPERATIONNELS

L'avancement de l'opération pour l'année 2012, se traduit au travers des actions suivantes, menées tant sur le plan opérationnel, administratif que financier.

2.1) PROCEDURES ADMINISTRATIVES

► Assistance financière

Au 31 décembre 2012, un dossier de demande de subvention FEDER (PO 2007/2013) a été transmis pour la phase conception.

2.2) MAITRISE FONCIERE

Le site d'implantation de la future station d'épuration de Cap Excellence a été retenu suite à la présentation des études de faisabilité pour l'extension de la capacité de traitement des eaux usées du SIEPA d'avril 2007.

La zone préférentielle pour l'implantation de la future station d'épuration de Cap Excellence se situe à proximité de la Station d'épuration actuelle sur des parcelles cadastrées AN 15 et AN 613 appartenant au Conseil Général, au lieu-dit « la Pointe-à-Donne » sur le territoire de la commune de Baie Mahault.

Le site constitue le solde du foncier jusqu'ici mobilisé et aménagé de l'ensemble Jarry-Houelbourg. Il fait partie du reliquat de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Houelbourg classée en zone III NA (vocation économique ou d'activités) dans le plan d'occupation des sols (POS) de Baie Mahault.

Les travaux se déroulent sur une emprise minimale d'environ 3 ha à planter sur un ensemble de parcelles d'environ 4,7 ha situées à proximité de la station d'épuration actuelle de Pointe - à - Donne.

L'emprise réelle de la nouvelle station d'épuration devra être optimisée en considérant :

- Les contraintes techniques du site (topographie, géotechnique, ...),
- Les contraintes administratives et urbanistiques identifiées dans le diagnostic du site (conformité aux documents d'urbanisme de référence, respect de zones faisant l'objet de protections particulières,...),
- Le dimensionnement des ouvrages de la filière de traitement la plus adaptée aux contraintes environnementales, techniques et financières,
- Les possibilités d'implantation de la seconde tranche de la nouvelle station d'épuration au niveau de la station d'épuration actuelle qui pourra être démolie à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Au 31/12/2012, par délibération en date du 11 avril 2012, Cap Excellence a approuvé l'acquisition des parcelles AN 15 et AN 623.

2.3) CESSIONS IMMOBILIERES

Sans objet

2.4) ETUDES ET TRAVAUX

► **Etudes de maîtrise d'œuvre, mission « Loi sur l'Eau » et mission HQE**

Au 31/12/2012, la consultation pour la maîtrise d'œuvre, la mission « Loi sur l'Eau » et la mission HQE est en cours.

► **Autres études**

Pour les besoins des études de maîtrise d'œuvre, de la mission « Loi sur l'Eau » et de la mission HQE, d'autres études complémentaires ont fait l'objet de consultations :

- Réalisation d'études topographiques pour la construction de la nouvelle station d'épuration de CAP EXCELLENCE : marché attribué au cabinet SIMON et Associés en 2012.

► **Travaux**

Au 31 décembre 2012, les travaux n'ont pas débuté.

2.5) SITUATION DE LA RETROCESSION DES REALISATIONS

Au 31/12/2012, aucun ouvrage n'a été rétrocédé.

2.6) CONTENTIEUX

Au 31/12/2012, l'opération ne connaît pas de contentieux.

III - COMPTE RENDU FINANCIER

3.1) BILAN FINANCIER (CF ANNEXE BILAN SYNTHETIQUE FACTURE T.T.C. DE GESPROJET ARRETE AU 31/12/2012)

Bilan initial : 49 807 463,16 € TTC

Dernier bilan approuvé : 49 807 463,16 € TTC

Nouveau bilan : 49 807 463,16 € TTC

Bilan détaillé TTC : 345000-REALISATION ETUDES ET CONSTRUCTION
STEP JARRY DE CAP EXCELLENCE POINTE-A-DONNE

Date et heure du document : 19/03/2013 18:26

RECETTES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Bg-Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL RECETTES	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
DEPENSES				
Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Ad-Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de Maîtrise d'Oeuvre	1 603 630,00	0,00	0,00	0,00
Dossier Réglementaire	162 750,00	0,00	0,00	0,00
Géomètres	54 250,00	3 472,00	0,00	0,00
Etude Géotechnique	108 500,00	0,00	0,00	0,00
Essais	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Information-Communication	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Reprographie-Annonces	31 465,00	5 168,97	5 168,98	5 168,98
Contrôle Technique	162 750,00	0,00	0,00	0,00
S.P.S.	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Ae-Etudes	2 351 195,00	8 640,97	5 168,98	5 168,98
Rémunération sur Dépenses	982 463,16	982 463,16	74 326,95	74 326,95
Ah-Frais Generaux	982 463,16	982 463,16	74 326,95	74 326,95
Assurances	686 805,00	0,00	0,00	0,00
Ai-Frais Divers	686 805,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	49 807 463,16	991 104,13	79 495,93	79 495,93

Trésorerie engagée nette	0,00 (0,00%)	-541 104,13 (-1 20,25%)	370 504,07 (0,2 11%)	370 504,07 (0,2 33%)
--------------------------	-----------------	----------------------------	-------------------------	-------------------------

Bilan détaillé TTC : 345000-REALISATION ETUDES ET CONSTRUCTION
STEP JARRY DE CAP EXCELLENCE POINTE-A-DONNE

Date et heure du document : 19/03/2013 18:28

RECETTES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Bg-Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL RECETTES	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00

DEPENSES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Ad-Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de Maîtrise d'Oeuvre	1 603 630,00	0,00	0,00	0,00
Dossier Réglementaire	162 750,00	0,00	0,00	0,00
Géomètres	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Etude Géotechnique	108 500,00	0,00	0,00	0,00
Essais	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Information-Communication	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Reprographie-Annonces	31 465,00	5 168,98	4 110,48	4 110,48
Contrôle Technique	162 750,00	0,00	0,00	0,00
S.P.S.	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Ae-Etudes	2 351 195,00	5 168,98	4 110,48	4 110,48
Rémunération sur Dépenses	982 463,16	74 326,95	0,00	0,00
Ah-Frais Generaux	982 463,16	74 326,95	0,00	0,00
Assurances	686 805,00	0,00	0,00	0,00
Ai-Frais Divers	686 805,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	49 807 463,16	79 495,93	4 110,48	4 110,48

Trésorerie nette	0,00 (0,00%)	370 504,07 (82,33%)	445 889,52 (99,07%)	445 889,52 (99,69%)
------------------	-----------------	------------------------	------------------------	------------------------

3.2) SITUATION DES DEPENSES EN 2012(CF. ANNEXE BILAN SYNTHETIQUE FACTURE T.T.C. DE GESPROJET ARRETE AU 31/12/2012)

Au 31/12/2012, l'engagement cumulé s'élève à 991 k€ TTC.

Au 31/12/2012, le montant facturé s'élève à 79 k€ TTC.

Au 31/12/2012, le montant réglé s'élève à 4 k€ TTC.

3.3) SITUATION DES RECETTES (CF. ANNEXE BILAN SYNTHETIQUE FACTURE T.T.C DE GESPROJET ARRETE AU 31/12/12)

Au 31/12/2012, au titre de la participation de Cap Excellence, il a été facturé 450 000 € TTC.

Au 31/12/2012, au titre de la participation de Cap Excellence, il a été réglé 450 000 € TTC.

Au 31/12/2012, il n'y a pas de mémoires en instance de paiement.

Listes des recettes de : 345000-REALISATION ETUDES ET CONSTRUCTION STEP JARRY DE CAP EXCELLENCE POINTE-A-DONNE

Payeur	Objet	Code	N°	Avance TTC	Justifiée TTC	Dont TVA	Total recettes	Date	Pr	Réglé TTC	Date rég.
CAP EXCELLENCE SERVICE EAU ET	Demande d'Avance- Ro/2012/ Az 01	345000- BG000	1	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	26/04/12		450 000,00	21/11/12
SOUS-TOTAL 345000 BG000-Participations				450 000,00	0,00	0,00	450 000,00			450 000,00	
TOTAL				450 000,00	0,00	0,00	450 000,00			450 000,00	

19/03/2013 10:52

3.4) SITUATION DE LA TRESORERIE/ SUIVI DES EMPRUNTS (CF. ANNEXE PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES DE L' OPERATON)

Au 31/12/2012, l'opération présente une trésorerie positive de + 445 889,52 €.

3.5) PREVISIONNEL DE RECETTES/ DEPENSES /TRESORERIE(CF. ANNEXE PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES DE L' OPERATON)

Sont présentés en annexe, les prévisions recettes dépenses. Ces prévisions ont été établies, pour les années 2013 et suivantes, sur les hypothèses suivantes :

- Lancement des études de maîtrise d'œuvre : 3^{ème} trimestre 2013
- Dépôt du dossier réglementaire en préfecture : 2nd trimestre 2014
- Validation des études de conception : 4^{ème} trimestre 2014
- Consultation travaux : 2015
- Travaux (1^{ère} tranche) : 2016-2017
- Travaux (2^{ème} tranche) : non programmé

3.6) EVOLUTION DU BILAN ET DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

L'évolution du bilan entre 2011 et 2012 est présentée ci-dessous de façon synthétique.

Code budgétaire	Libellé ligne budgétaire	Dernier bilan approuvé en € TTC	Nouveau bilan à approuver en € TTC	Différence	Observations
RECETTES					
BG	Participation ville	49 807 463,16	49 807 463,16	0,00	RAS
Total		49 807 463,16	49 807 463,16	0,00	
DEPENSES					
AD	Travaux	45 787 000	45 787 000	0,00	RAS
AE	Etudes	3 038 000	3 038 000	0,00	RAS
AH	Frais de gestion	982 463,16	982 463,16	0,00	RAS
Total		49 807 463,16	49 807 463,16	0,00	

L'échéancier d'appel de cette participation par année.

ANNEE	PARTICIPATION A INSCRIRE AU BUDGET DE LA COLLECTIVITE en k€ TTC
DEJA APPELE AU 31/12/12	450
RESTE A APPELER AU TITRE DE L'OPERATION	49 357
2013	0
2014	498
2015	498
2016	17 433
2017 et +	30 928
TOTAL	49 807

IV - RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE

Sans objet.

V - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Pour l'année 2013, on cherchera à atteindre les résultats suivants :

- Lancement des études de conception,
- Lancement de la procédure Loi sur l'Eau,

VI - ANNEXES

- Projet de délibération d'approbation du CRACL
- annexes précitées dans le corps du CRACL

DELIBERATION

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le Compte - Rendu Annuel d'Activités de la « Réalisation de la nouvelle station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence » au 31 décembre 2012 conformément à la loi du 07 Juillet 1983.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï Monsieur le Président en ses explications :

Après avoir pris connaissance du Compte - Rendu Annuel d'Activités de la « Réalisation de la nouvelle station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence », pour l'année 2012,

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

- **Article 1** : D'approuver le Compte - Rendu Annuel d'Activités de la « Réalisation de la nouvelle station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence » pour l'année 2012.
- **Article 2** : D'approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant inchangé de 49 807 463,16€ TTC.
- **Article 3** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ANNEXES

**NOUVELLE STATION D'EPURATION DE CAP EXCELLENCE
BILAN FINANCIER PREVISIONNEL (bilan initial)**

ENSES		PHASE CONCEPTION		PHASE EXECUTION	
ENSES		PHASE CONCEPTION		PHASE EXECUTION	
SE CONCEPTION		SE CONCEPTION		SE EXECUTION	
Travaux de conception	1 099 000 €	93 415 €	1 192 415 €	Travaux de conception	1 701 000 €
Etudes de pré-conception	739 000 €	62 815 €	801 815 €	Etudes de pré-conception	739 000 €
Etudes de conception	50 000 €	4 250 €	54 250 €	Etudes de conception	80 000 €
Etudes de réalisation	100 000 €	8 500 €	108 500 €	Etudes de réalisation	150 000 €
Etudes de suivi	150 000 €	12 750 €	162 750 €	Etudes de suivi	80 000 €
Travaux de réalisation	50 000 €	4 250 €	54 250 €	Travaux de réalisation	19 000 €
Travaux de suivi	10 000 €	850 €	10 850 €	Travaux de suivi	633 000 €
Travaux de réalisation	22 114 €	1 880 €	23 994 €	Travaux de réalisation	1 701 000 €
Travaux de suivi	22 114 €	1 880 €	23 994 €	Travaux de suivi	1 701 000 €
S TOTAL PHASE CONCEPTION	1 121 114 €	95 295 €	1 216 409 €	S TOTAL PHASE CONCEPTION	1 121 114 €
SE EXECUTION		SE EXECUTION		SE EXECUTION	
Travaux de réalisation	4 200 000 €	3 587 000 €	45 787 000 €	Travaux de réalisation	4 200 000 €
Travaux de suivi	3 800 000 €	323 000 €	4 123 000 €	Travaux de suivi	3 800 000 €
Travaux de conception	36 000 000 €	3 060 000 €	39 060 000 €	Travaux de conception	36 000 000 €
Travaux de pré-conception	1 900 000 €	161 500 €	2 061 500 €	Travaux de pré-conception	1 900 000 €
Travaux de pré-conception	500 000 €	42 500 €	542 500 €	Travaux de pré-conception	500 000 €
Travaux de réalisation	883 382 €	75 087 €	958 469 €	Travaux de réalisation	883 382 €
Travaux de suivi	883 382 €	75 087 €	958 469 €	Travaux de suivi	883 382 €
S TOTAL PHASE EXECUTION	44 784 382 €	3 806 672 €	48 591 054 €	S TOTAL PHASE EXECUTION	44 784 382 €
TOTAL GENERAL	45 905 496 €	3 901 967 €	49 807 463 €	TOTAL GENERAL	45 905 496 €

ENSES		PHASE CONCEPTION		PHASE EXECUTION	
ENSES		PHASE CONCEPTION		PHASE EXECUTION	
SE CONCEPTION		SE CONCEPTION		SE EXECUTION	
Travaux de conception	1 099 000 €	93 415 €	1 192 415 €	Travaux de conception	1 701 000 €
Etudes de pré-conception	739 000 €	62 815 €	801 815 €	Etudes de pré-conception	739 000 €
Etudes de conception	50 000 €	4 250 €	54 250 €	Etudes de conception	80 000 €
Etudes de réalisation	100 000 €	8 500 €	108 500 €	Etudes de réalisation	150 000 €
Etudes de suivi	150 000 €	12 750 €	162 750 €	Etudes de suivi	80 000 €
Travaux de réalisation	50 000 €	4 250 €	54 250 €	Travaux de réalisation	19 000 €
Travaux de suivi	10 000 €	850 €	10 850 €	Travaux de suivi	633 000 €
Travaux de réalisation	22 114 €	1 880 €	23 994 €	Travaux de réalisation	1 701 000 €
Travaux de suivi	22 114 €	1 880 €	23 994 €	Travaux de suivi	1 701 000 €
S TOTAL PHASE CONCEPTION	1 121 114 €	95 295 €	1 216 409 €	S TOTAL PHASE CONCEPTION	1 121 114 €
SE EXECUTION		SE EXECUTION		SE EXECUTION	
Travaux de réalisation	4 200 000 €	3 587 000 €	45 787 000 €	Travaux de réalisation	4 200 000 €
Travaux de suivi	3 800 000 €	323 000 €	4 123 000 €	Travaux de suivi	3 800 000 €
Travaux de conception	36 000 000 €	3 060 000 €	39 060 000 €	Travaux de conception	36 000 000 €
Travaux de pré-conception	1 900 000 €	161 500 €	2 061 500 €	Travaux de pré-conception	1 900 000 €
Travaux de pré-conception	500 000 €	42 500 €	542 500 €	Travaux de pré-conception	500 000 €
Travaux de réalisation	883 382 €	75 087 €	958 469 €	Travaux de réalisation	883 382 €
Travaux de suivi	883 382 €	75 087 €	958 469 €	Travaux de suivi	883 382 €
S TOTAL PHASE EXECUTION	44 784 382 €	3 806 672 €	48 591 054 €	S TOTAL PHASE EXECUTION	44 784 382 €
TOTAL GENERAL	45 905 496 €	3 901 967 €	49 807 463 €	TOTAL GENERAL	45 905 496 €

RECAPITULATIF GENERAL DES PARTICIPATIONS DES DIFFERENTS PARTENAIRES

	€ HT	TVA	€ TTC
CAP EXCELLENCE	9 181 099 €	3 901 967 €	13 083 066 €
Autres (EUROPE/ETAT/CROZ/CG971/CE971)	36 724 397 €	3 901 967 €	36 724 397 €
TOTAL GENERAL (en €) :	45 905 496 €	3 901 967 €	49 807 463 €

RECETTES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Bg-Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL RECETTES	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00

DEPENSES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Ad-Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de Maîtrise d'Oeuvre	1 603 630,00	0,00	0,00	0,00
Dossier Réglementaire	162 750,00	0,00	0,00	0,00
Géomètres	54 250,00	3 472,00	0,00	0,00
Etude Géotechnique	108 500,00	0,00	0,00	0,00
Essais	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Information-Communication	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Reprographie-Annonces	31 465,00	5 168,97	5 168,98	5 168,98
Contrôle Technique	162 750,00	0,00	0,00	0,00
S.P.S.	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Ae-Etudes	2 351 195,00	8 640,97	5 168,98	5 168,98
Rémunération sur Dépenses	982 463,16	982 463,16	74 326,95	74 326,95
Ah-Frais Generaux	982 463,16	982 463,16	74 326,95	74 326,95
Assurances	686 805,00	0,00	0,00	0,00
Ai-Frais Divers	686 805,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	49 807 463,16	991 104,13	79 495,93	79 495,93

Trésorerie engagée nette	0,00 (0,00%)	-541 104,13 (-120,25%)	370 504,07 (82,33%)	370 504,07 (82,33%)
--------------------------	-----------------	---------------------------	------------------------	------------------------

RECETTES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
Bg-Participations	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL RECETTES	49 807 463,16	450 000,00	450 000,00	450 000,00

DEPENSES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Ad-Travaux	45 787 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de Maîtrise d'Oeuvre	1 603 630,00	0,00	0,00	0,00
Dossier Réglementaire	162 750,00	0,00	0,00	0,00
Géomètres	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Etude Géotechnique	108 500,00	0,00	0,00	0,00
Essais	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Information-Communication	54 250,00	0,00	0,00	0,00
Reprographie-Annonces	31 465,00	5 168,98	4 110,48	4 110,48
Contrôle Technique	162 750,00	0,00	0,00	0,00
S.P.S.	86 800,00	0,00	0,00	0,00
Ae-Etudes	2 351 195,00	5 168,98	4 110,48	4 110,48
Rémunération sur Dépenses	982 463,16	74 326,95	0,00	0,00
Ah-Frais Generaux	982 463,16	74 326,95	0,00	0,00
Assurances	686 805,00	0,00	0,00	0,00
Ai-Frais Divers	686 805,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	49 807 463,16	79 495,93	4 110,48	4 110,48

Trésorerie nette	0,00 (0,00%)	370 504,07 (82,33%)	445 889,52 (99,09%)	445 889,52 (99,09%)
------------------	-----------------	------------------------	------------------------	------------------------



chéancier prévisionnel réalisé TTC : 345000-REALISATION ETUDES ET CONSTRUCTION STEP JARRY DE CAP EXCELLENCE POINTE-A-DONNE-11-Département aménagement et développement durable - établi le 11/03/2013 à 16:45

Désignation lignes budgétaires en k€to-Euros	HT		TVA		TTC		A fin 2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Budget préc.	HT	Budget actualisé	TVA	TTC	A fin 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018									
: 345000-86000/Participations	49 807	49 807			49 807	450	498	17 433	17 433	17 433	17 433	17 433	13 496									
sous-total recettes	49 807	49 807			49 807	450	498	17 433	17 433	17 433	17 433	17 433	13 496									
: 345000.A0000/Travaux	-42 200	-42 200	-3 587		-45 787																	
: 345000.AE000/Études de Maîtrise d'Oeuvre	-1 478	-1 478	-126		-1 604																	
: 345000.AE100/Dossier Réglementaire	-150	-150	-13		-163																	
: 345000.AE101/Géomètres	-50	-50	-4		-54																	
: 345000.AE102/Étude Géotechnique	-100	-100	-9		-109																	
: 345000.AE103/Essais	-80	-80	-7		-87																	
: 345000.AE104/Information-Communication	-50	-50	-4		-54																	
: 345000.AE105/Reprographie-Annonces	-29	-29	-2		-31																	
: 345000.AE106/Contrôle Technique	-150	-150	-13		-163																	
: 345000.AE107/S.P.S.	-80	-80	-7		-87																	
: 345000.AH200/Rémunération sur Dépenses	-905	-905	-77		-982																	
: 345000.AI101/Assurances	-633	-633	-54		-687																	
sous-total dépenses	-45 905	-45 905	-3 902		-49 807	-79	-137	-426	-399	-17 614	-17 701	-13 450										
: Encaissements partiels			0		0																	
: Décaissements partiels			0		0																	
sous-total trésorerie transitoire			0		0																	
trésorerie brute						371	234	306	404	223	46	-46	0									
REM						-74	-25	-85	-85	-250	-250	-250	-213									